



Bruxelles, le 24 mars 2022

CM 2371/22

JAI
COPEN
DROIPEN
ENV

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 22 19)
Objet:	Groupe de travail 'Coopération judiciaire en matière pénale' (COPEN - Criminalité environnementale)
Date:	31 mars 2022
Heure:	10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT LEX Rue de la Loi 145, 1048 BRUXELLES

Format : 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE
 - Poursuite de l'examen de la proposition de directive : examen des dispositions pertinentes relatives à la définition des infractions avec un focus sur :
 - les comportements visés à l'article 3, paragraphe 1 (n), (o), (p), (q) et (r) et à l'article 3 paragraphe 2 ;
 - la condition d'illicéité ;

- les lignes directrices des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 3 ;
- l'article 4
 - = 6917/22
 - = 7564/22 (à publier)
 - = 14459/21 + COR 1

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.